

Que faire en cas d'accident ?

1. Déclencher les secours

Sur le lieu de l'accident

- **SAMU : 15**
- **GENDARMERIE : 17**
- **POMPIERS POLICE SECOURS : 18**
- **A l'étranger : 112**

Vous aurez le centre de secours national « LYON » qui vous proposera différentes langues et qui vous mettra en relation avec un centre de secours local.

Bien préciser **le lieu** où l'on se trouve (coordonnées GPS si possible).

Ce sont les services de sécurité qui décident de l'opportunité des secours « lourds » comme l'hélicoptère.


En cas de nécessité de transport à l'hôpital :

- Contactez directement un ambulancier fait gagner du temps.
- Les frais sont remboursés par la garantie accidents corporels.
- Règlement de la facture : pas obligatoire.

Vous pouvez l'envoyer à Gras Savoye avec la déclaration d'accident.

2. Déclencher l'assistance rapatriement

Retour au domicile

 Rapatriement = prise en charge du trajet retour au domicile.
Exemple : de l'hôpital à votre domicile.

Vous devez contacter ou faire contacter **MUTUAIDE** par un tiers :

- depuis la France : 01 45 16 77 00
- depuis l'étranger : 33 1 45 16 77 00

Si vous organisez votre rapatriement sans contacter **MUTUAIDE** les frais ne seront pas pris en charge par ce dernier.

Il vous sera attribué immédiatement un numéro de dossier et demandé :

- le numéro de contrat d'assurance de la FFRS : n° 4058
- votre numéro d'adhérent FFRS
- votre adresse et le numéro de téléphone où l'on peut vous joindre
- les coordonnées des personnes qui s'occupent de vous.

Ce sont très souvent les services de **MUTUAIDE** qui prendront contact avec taxi ou ambulance en cas de rapatriement.

3. Déclarer l'accident

Après l'accident

- Déclarer l'accident dans les **5 jours ouvrés** :
 - déclaration papier : imprimé disponible sur le site internet de la FFRS rubrique assurance - « Déclaration d'accident »
 - déclaration en ligne sur le site : www.grassavoie-montagne.com

Joindre à ce document :

- une photocopie recto/verso de votre licence
- un certificat médical initial précisant la nature de vos blessures

- Noter le nom des **témoins** éventuels.
Joindre un témoignage + une copie recto verso de la carte d'identité.

- Vous devez informer votre **président de club** avant l'envoi de votre formulaire de déclaration d'accident.

- **Gras Savoye** vous adressera, dès réception du dossier, un accusé de réception précisant votre référence de dossier.

Il faut attendre ce document avant de poursuivre la correspondance.

NB : Il est important d'avoir des déclarations de sinistre avec soi lorsqu'un club organise un séjour.

Cas particulier : accident sur le domaine skiable

Contactez les **secours sur piste**.

En cas de problème pour le règlement de la facture secours sur piste :

contactez Gras Savoye

Estelle Esnault : 04 76 84 87 54